

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6
Pierre Tétrault,

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2024
 - 2.2 Séance extraordinaire du 29 janvier 2024
- 3. ADOPTION DES LISTES DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois janvier 2024
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME**
 - 7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION POUR L'ANNÉE 2024
 - 7.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE
 - 7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
 - 7.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 654 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE
 - 7.5 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 559-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME
- 7.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME
- 7.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 560-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
- 7.9 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
- 7.10 RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 559-7 et 560-23
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE INTÉRIMAIRE
 - 8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 543-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 - 8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024
 - 8.4 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
 - 8.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DOCUMENTS
 - 8.6 PROJET - CHAISE DES GÉNÉRATIONS
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE - ÉTUDIANT EN GÉNIE MÉCANIQUE
 - 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE LA CHANTERELLE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS
- 10. LOISIRS**
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
 - 11.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 627-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU
 - 11.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 627-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU
 - 11.3 APPROBATION DE L'ANNEXE RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES
 - 11.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 565-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX
 - 11.5 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 565-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**

ADOPTÉE

045-24-02-05

ADOPTION DES LISTES DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des comptes à payer au 1^{er} février 2024 soient adoptées;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 32 214,86 \$: trente-deux mille deux cent quatorze dollars et quatre-vingt-six sous;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « B » totalisant la somme de 372 105,46 \$: trois cent soixante-douze mille cent cinq dollars et quarante-six sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux membres du Conseil municipal en annexe.

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

046-24-02-05

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE l'article 5.2 du Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 613 prévoit la durée du mandat des membres du comité de démolition;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le mandat des membres du comité est d'une durée d'un an et peut être renouvelé;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat des personnes suivantes, en tant que membres du comité de démolition, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 :

- Pierre Tétrault, maire
- Marie-Claire Tétrault, conseillère
- Vicky Bombardier, conseillère

Monsieur Dany St-Amant, conseiller, agira en tant que substitut en l'absence de l'un des membres nommés ci-haut.

De désigner monsieur Pierre Tétrault, maire, à titre de président du comité de démolition et de désigner madame Marie-Claire Tétrault, conseillère, comme présidente substitut du comité en l'absence du président.

ADOPTÉE

047-24-02-05

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE

ATTENDU QUE l'article 5 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro 594 prévoit les termes concernant les mandats des membres du comité;

ATTENDU QU'un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE madame Christyne Bélanger a signifié son intérêt à renouveler son mandat en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt renouvèle le mandat de madame Christyne Bélanger au siège #4 du comité consultatif d'urbanisme pour la période comprise entre le 1er mars 2024 et le 28 février 2026.

ADOPTÉE

048-24-02-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2024 et tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 11 janvier 2024 et une copie du règlement le 1er février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE s'est tenue le 29 janvier 2024, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 635-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 654 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Madame la conseillère Marie-Claire Tétreault, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 654 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie.

L'objet de ce règlement vise à promouvoir et à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie homologués comme tels en accordant une subvention sous forme d'une remise en argent, payable aux propriétaires de bâtiments ou d'immeubles sur lesquels sont érigés des bâtiments et qui en font la demande, le tout conditionnellement aux conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 1er février 2024.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Madame la conseillère Marie-Claire Tétreault, présente et dépose le projet de Règlement numéro 654 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie.

L'objet de ce règlement vise à promouvoir et à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie homologués comme tels en accordant une subvention sous forme d'une remise en argent, payable aux propriétaires de bâtiments ou d'immeubles sur lesquels sont érigés des bâtiments et qui en font la demande, le tout conditionnellement aux conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 559-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME

Madame la conseillère Marie-Claire Tétreault, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 559-7 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme. Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 1^{er} février 2024.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'objet de ce règlement est de modifier les articles portant sur les éléments de contraintes, les territoires d'intérêt historique et culturel et les parties de territoires sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

ADOPTÉE

049-24-02-05

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 1^{er} février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE sera fixée l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 559-7, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 560-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

Madame la conseillère Marie-Claire Tétreault, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 560-23 amendant le règlement de zonage 560. Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 1^{er} février 2024.

L'objet de ce règlement est de modifier les articles portant sur l'aménagement des espaces libres et les normes minimales de protection du couvert forestier.

ADOPTÉE

050-24-02-05

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 1^{er} février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE sera fixée l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 560-23, tel que rédigé.

ADOPTÉE

051-24-02-05

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÉGLEMENTS NUMÉROS 559-7 ET 560-23

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption des projets de règlements numéros 559-7 et 560-23 suivants, à savoir :

- Projet de Règlement numéro 559-7 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme;
- Projet de Règlement 560-23 amendant le règlement de zonage 560.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 559-7 ci-dessus mentionné soit fixée au 26 février 2024 à 18h, à la salle du Conseil municipal situé à l'Hôtel de ville au 1155, rue Saint-Joseph, à Valcourt;

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 560-23 ci-dessus mentionné soit fixée au 26 février 2024 à 18h15, à la salle du Conseil municipal situé à l'Hôtel de ville au 1155, rue Saint-Joseph, à Valcourt.

ADOPTÉE

052-24-02-05

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE INTÉRIMAIRE

ATTENDU l'absence de la directrice générale le 4 mars 2024;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adressée aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme Me Julie Waite à titre de directrice générale adjointe intérimaire le 4 mars 2024, en sus de ses fonctions de greffière et selon son traitement régulier.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

053-24-02-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 543-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 11 janvier 2024 et une copie du règlement le 1^{er} février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 543-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

054-24-02-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 janvier 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 25 janvier 2024 et une copie du règlement le 1^{er} février 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 653-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

055-24-02-05

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

ATTENDU QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement: ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 16.2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour le futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la Ville et s'engage à ;

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire afin de faire de l'Estrie, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de Valcourt pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- Afficher fièrement le drapeau de la persévérance scolaire, lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

ADOPTÉE

056-24-02-05

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DOCUMENTS

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi sur les archives prévoit que les organismes publics adoptent une Politique pour la gestion de leurs documents actifs, semi-actifs et inactifs;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt reconnaît que l'ensemble de ses documents représente un actif informationnel riche et que ces documents contribuent à la réalisation de la mission de la Ville et à la constitution de sa mémoire;

ATTENDU QUE la Ville souhaite établir ses orientations en matière de gestion des documents depuis leur création ou réception jusqu'à leur élimination ou versement aux archives permanentes;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des documents expose le cadre légal sur lequel elle s'appuie, le champ d'application, les objectifs, les principes directeurs et les rôles et responsabilités du Conseil municipal et des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adopte la Politique de gestion des documents.

ADOPTÉE

057-24-02-05

PROJET - CHAISE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE le Mouvement « Mères au front » a la mission de protéger la santé et la sécurité des enfants face aux crises climatiques et la perte de biodiversité qui menacent le fonctionnement des écosystèmes;

ATTENDU la formation du Regroupement citoyen Vers un Val Ver et d'autres représentantes demandent à la Ville de placer, à la table du Conseil municipal, une chaise décorée par des enfants de la Ville de Valcourt et la Maison des jeunes L'Initiative, qui rappellera aux élus que les décisions prises aujourd'hui déterminent l'avenir de nos enfants et petits-enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie la demande du mouvement « Mères au front » et le Regroupement citoyen Vers un Val Ver et réserve à cette fin, une place nommée « Chaise des générations » à la table du Conseil municipal ayant comme objectif de refléter les valeurs d'inclusivité et de protection de l'environnement.

ADOPTÉE

058-24-02-05

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE -
ÉTUDIANT EN GÉNIE MÉCANIQUE**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville par un étudiant de l'Université de Sherbrooke dans le cadre d'un projet en génie mécanique;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt refuse l'aide financière demandée dans le cadre de ce projet puisque celle-ci ne respecte pas les critères et orientations établis dans la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt étant donné que l'organisme est hors Valcourt et n'a aucune implication citoyenne.

ADOPTÉE

059-24-02-05

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE LA CHANTERELLE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU la demande d'aide financière de l'école La Chanterelle afin de se procurer de l'équipement pour la pratique du soccer et du handball, soit des buts avec des filets;

ATTENDU la recommandation du comité des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 500 \$ à l'école La Chanterelle à titre d'aide financière dans le cadre de ce projet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 627-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 627-1 modifiant le règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

L'objet de ce règlement est de remplacer l'article 10 du règlement 627 afin de modifier les exigences d'évacuation des eaux pluviales provenant d'un bâtiment.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 1^{er} février 2024.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 627-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, présente et dépose le projet de Règlement numéro 627-1 modifiant le règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

L'objet de ce règlement est de remplacer l'article 10 du règlement 627 afin de modifier les exigences d'évacuation des eaux pluviales provenant d'un bâtiment.

ADOPTÉE

060-24-02-05

APPROBATION DE L'ANNEXE RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite adhérer à l'Entente intermunicipale en matière de gestion de matières organiques, entente signée le 2 novembre 2016;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit également que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

ATTENDU QUE l'Annexe D, adoptée par la MRC du Val-Saint-François le 13 décembre 2023, prévoit les conditions d'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne à l'entente;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a étudié l'Annexe D et qu'elle lui convient;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt consente à l'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne à l'Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;

QUE la Ville de Valcourt approuve l'Annexe D qui prévoit les conditions d'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne à l'entente et consente à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité du Canton de Melbourne ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François

QUE la Ville de Valcourt prend acte que la Municipalité du Canton de Melbourne devienne partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront respectées.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 565-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 565-6 modifiant le règlement 565 portant sur les branchements aux réseaux.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'objet de ce règlement est d'ajouter une définition, de modifier et d'ajouter des articles concernant la gestion des eaux pluviales, le rejet des eaux pluviales sur le réseau municipal et de prévoir des exceptions.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 1^{er} février 2024.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 565-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, présente et dépose le projet de Règlement numéro 565-6 modifiant le règlement 565 portant sur les branchements aux réseaux.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une définition, de modifier et d'ajouter des articles concernant la gestion des eaux pluviales, le rejet des eaux pluviales sur le réseau municipal et de prévoir des exceptions.

ADOPTÉE

061-24-02-05 DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL – MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU la demande de prêt de matériel de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux et le CSSS, soit le brasero afin de tenir une journée de ressourcement sur le site du golf à Valcourt le 9 février 2024;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt prête le brasero à la Maison de la Famille Les Arbrisseaux et le CSSS, le tout conformément à la demande déposée à la Ville.

ADOPTÉE

061-1-24-02-05 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est et soit levée à 19h37.

ADOPTÉE